

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 03.10.17

Relevé de décisions

Présents : Dario Marchiori, Martine Marquillo, Isabelle Bretaudeau, Vincent Tuleu, Céline Candiard, Jacques Gersternkorn, Pierre Saby, François Géal, Isabelle Boehm, Sylvain Patri, Daniel Urrutiaguer, Dario Marchiori, Jérémie Majorel
Justine Janoir, Charlotte Abaziou, Valentin Chauveau, Marlon Moukoko

Membres invités : Julie Sermon, Bruno Martinie, Françoise Andrieux

Marylène Possamai donne procuration à Isabelle Boehm.

Marie-Pascale Halary donne procuration à Jérémie Majorel.

Hugues Constantin de Chanay donne procuration à Sylvain Patri.

Jean-Marc Serre donne procuration à Isabelle Bretaudeau.

Conseil plénier

1. Conventions

Après une présentation en séance des projets de partenariat, les conventions suivantes ont été soumises au vote du Conseil d'UFR :

- Convention de mise à disposition de locaux Médiathèque du Bachut – PPPM Musicologie : adoptée à l'unanimité
- Convention ENS L3 images : adoptée à 19 voix pour et 2 contre

Isabelle Boehm souligne que le Master MEEF lettres classiques n'est actuellement régi par aucune convention.

2. Vote des MCC

Deux demandes de modification des Modalités de contrôle des connaissances (MCC) ont été transmises et présentées au Conseil :

- L3 lettres
- L2 image et scène

Ces demandes sont adoptées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

3. Examens et rattrapages pour les étudiants étrangers

Bruno Martinie expose la situation délicate à laquelle sont confronté.es les enseignant.es face aux demandes d'anticipation/aménagements des examens et de la seconde session pour certain.es étudiant.es internationaux présent.es à Lyon 2 uniquement au premier semestre. Ces demandes d'aménagement sont problématiques à plusieurs titres : d'une part, elles viennent en dérogation au Règlement de scolarité/ du calendrier universitaire et contreviennent au principe d'égalité de traitement des étudiants, d'autre part elles engendrent une surcharge de travail pour les enseignant.es qui doivent alors produire plusieurs sujets d'examen, en effectuer la correction et la notation en dehors des périodes prévues à cet effet.

Il est rappelé que la seule règle officielle est celle prévue au Règlement de scolarité, qui ne propose pas de modalités d'examen et de rattrapages dérogatoires pour les étudiant.es internationaux. Toutefois, il est admis qu'en pratique certain.es enseignant.es acceptent de plein gré de proposer des modalités d'examen et/ou de rattrapages spécifiques. D'autres se voient contactés par le SRI qui les incite très fortement à proposer des aménagements.

Cette absence de cadre formalisé et la diversité des pratiques sont jugées comme insatisfaisantes par plusieurs membres du Conseil.

Emmanuel Naya propose de prendre attache auprès de la VP en charge de la Formation et du VP en charge des Relations internationales dans l'objectif d'obtenir un arbitrage, une réponse officielle de l'équipe présidentielle.

4. Accès aux séminaires et cours de Master en dehors d'un partenariat

Camille Fourgeaud rappelle qu'il n'est pas possible administrativement d'accueillir des étudiant.es d'autres établissements (ENS notamment) dans des cours, en l'absence de partenariat formalisé (convention).

Ces étudiant.es pensent pouvoir bénéficier d'un enseignement en lieu et place d'un autre enseignement de leur établissement d'origine. Or, sans convention, l'étudiant.e n'est pas connu.e des services administratifs et aucun échange administratif entre établissement n'est prévu. L'étudiant.es pourrait ainsi se voir refuser la validation de l'enseignement suivi par son établissement d'origine.

Il est toutefois possible de rédiger une convention si tel est le souhait des responsables pédagogiques concernés, en suivant la procédure de mise en place d'un partenariat (cf. Boîte à outils administratifs).

5. Informations sur le site Rachais

Des avancées ont eu lieu durant la semaine dernière :

- la salle des étudiant.es a été meublée et est désormais accessible aux étudiant.es entre 7h30 et 20h ;
- le mobilier de la salle M016 a été complété pour atteindre la capacité d'accueil cible de cette salle ;
- les lignes téléphoniques sont opérationnelles depuis ce jour, mardi 3 octobre.

Toutefois, plusieurs difficultés demeurent :

- la question de la ventilation des locaux : la VMC est défaillante. Faute de circulation de l'air, l'atmosphère devient rapidement étouffante, voire irrespirable dans certaines salles de cours. Enseignant.es et étudiant.es se plaignent de cette situation. Des échanges ont eu lieu avec l'ingénieur des travaux. Il atteste toutefois, rapport à l'appui, que tous les dispositifs sont en ordre de fonctionnement ;
- le déménagement du piano de la M016 vers la M028 n'a pas encore eu lieu
- les problèmes audiovisuels persistent. La DSI est passée sur le site Rachais le vendredi 29 septembre au matin, mais en ayant averti le département seulement la veille dans l'après-midi. La présence des enseignant.es concerné.es n'a pas été possible.
Si la DSI a relevé le bon fonctionnement du matériel HiFi, les enseignant.es demeurent insatisfait.es des installations réalisées par la société Avantages Vidéo et la qualité du son. Des problèmes persistent donc en M016, M028 et en salle informatique.

Jacques Gerstenkorn fait part de son souhait que le planning de la salle polyvalente soit intégralement géré par l'UFR LESLA, pour l'organisation de cours et activités pédagogiques, y compris ceux du département ASIE.

Pierre Saby interroge l'avenir de l'arbitrage rendu le 15 septembre en faveur de l'organisation des cours de pratique en salle polyvalente pour l'année 2017-2018. Il sollicite des rencontres de travail avec l'ensemble des acteurs de la culture et de la formation (y compris la VP en charge de la Formation) autour de cette question, pour que la rentrée 2018 soit anticipée et se déroule sereinement.

Il est demandé à Emmanuel Naya de solliciter les deux VP concernées pour qu'un groupe de travail soit mis en œuvre et que la réflexion puisse être entamée suffisamment tôt cette année.

Justine Janoir rapporte qu'une visite a été organisée par Marjolaine Briset et elle-même sur le site Rachais. A la suite de cette visite et des différents échanges qu'elles ont pu avoir avec les étudiant.es présent.es sur place, Marjolaine Briset a rédigé une note, lue par Justine Janoir en séance.

Le récit retrace l'ensemble des problématiques persistantes sur le site, ainsi que le sentiment exprimé par les étudiant.es rencontré.es.

Ce document sera annexé au présent Procès-Verbal et transmis à la VP en charge de la Formation.

6. Information : référentiel

L'enveloppe du Référentiel 2017/2018 sera prochainement communiquée aux composantes. Son montant sera équivalent à l'enveloppe allouée en 2016/2017 (votée en conseil d'ufr de juin 2017), augmentée du volume du nouveau niveau de décharges octroyées pour la Direction des UMR (celles-ci ont été revues pour être unifiées).

Les directeurs/trices de département ont été sollicité.es pour réaliser la répartition des décharges au sein de leurs équipes.

Daniel urruitiaguer précise que le groupe de travail mis en place l'année passée va être relancé pour une éventuelle refonte du référentiel pour la rentrée 2018. Il est en revanche à noter que la Présidence revient sur l'idée de réduire l'enveloppe globale du référentiel pour pouvoir financer des postes administratifs. Ce modèle ne serait pas viable financièrement.

7. Point sur le taux d'encadrement

Le calcul du taux d'encadrement va être réalisé par la cellule des moyens pédagogiques (Cyril Tirandaz), en lien avec la DRH. Le calcul reposera sur une approche par section CNU et compte tenu de la qualité de l'intervenant (enseignant ou professionnel).

Sylviane Orsat va transmettre l'ensemble des maquettes de formation, annotées de ces indications.

8. Point sur la campagne de recrutement

Emmanuel Naya informe les membres du Conseil que 5 postes d'ATER seraient finalement accordés à l'UFR. Les arbitrages concernant la campagne d'emploi PR et MCF sont quant à eux en cours.

9. ADE Campus et gestion des salles

Un COTECH et un COPIL sont programmés les 9 et 16 octobre prochain pour dresser le bilan du déploiement d'ADE. Lors d'une réunion CSAF/DFVE/DRH, les composantes ont fait remonter, au-delà des dysfonctionnements techniques de l'outil ADE, les blocages engendrés par les choix d'organisation opérés à l'occasion du déploiement du nouveau logiciel.

L'affectation tardive d'un pool de salles n'a pas permis l'optimisation attendue de l'utilisation des locaux (les emplois du temps étant alors déjà préparés). Un travail plus approfondi sera possible pour la rentrée 2018. Toutefois, il faut noter que des contraintes d'ordre pédagogique et logistiques (salles équipées ou non, transit entre les deux campus, engagements et obligations des EC) rendent impossible et irrationnelle la recherche d'un remplissage des salles à 80-90%. Le climat de défiance envers les demandes des composantes pour l'attribution de créneaux dans d'autres salles que celles affectées est néfaste et contre-productif.

Camille Fourgeaud explique que le planning aurait reçu la consigne de ne pas répondre à ce type de demandes tant qu'un taux d'occupation cible n'ait pas été atteint (vraisemblablement 80%). Suite à une demande adressée par Emmanuel Naya, le VP en charge du Patrimoine a communiqué les taux d'occupation des locaux suivants pour l'UFR LESLA : 60% pour BDR et 55% pour PDA.

Le Directeur de l'UFR des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Emmanuel Naya

Le Directeur de l'UFR
UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
Emmanuel NAYA
UFR LETTRES, SCIENCES DU LANGAGE ET ARTS